

Niveau 3

Agent de service médico-social

Titre professionnel

(Arrêté de spécialité du 10 juillet 2020)

MAJ : 13/03/2023

L'agent de service médico-social réalise le nettoyage et le bionettoyage des locaux de l'établissement et contribue aux prestations du service hôtelier. Dans le respect des limites de sa fiche de poste et des compétences de chaque métier, l'agent de service médico-social vient en appui de l'équipe soignante pour accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne. Il prend en compte la disposition psychique et l'état physique du résident au moment où il intervient auprès de lui ou dans son espace.

Tout au long de son service, l'agent de service médico-social est attentif au résident, communique avec lui de manière adaptée et bienveillante. Il exerce ses activités en faisant preuve de non-discrimination.

Objectifs

- ✓ Développer les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'agent de service médico-social dans ses dimensions relationnelle, éthique, et institutionnelle
- ✓ Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux de l'établissement, des chambres et salles de bain des résidents selon des protocoles et des techniques appropriées
- ✓ Respecter les standards de qualité de l'établissement et les règles d'hygiène
- ✓ Participer au service de linge personnel des résidents
- ✓ Aider le résident dans ses déplacements et lors des repas
- ✓ Être conscient que la chambre du résident est son « chez soi »
- ✓ Être attentif au résident, communiquer avec lui de manière adaptée et bienveillante
- ✓ Renseigner le support de traçabilité et participer aux réunions de transmission pluriprofessionnelles.

Programme

Le programme en centre de formation se déroule sur 189 h réparties en trois blocs de compétences :

- ✓ Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents
- ✓ Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement
- ✓ Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé.

Formation

L'IRTESS propose une formation en alternance de 434 h, classée de niveau 3 du cadre National des certifications professionnelles. Elle se déroule sur 3 mois à raison de 189h de formation et de 245h de stage ou d'activité professionnelle.

Méthodes mobilisées

La formation accueille jusqu'à 16 personnes et se déroule en grande partie sur un plateau technique (Lycée des Arcades), privilégiant ainsi une formation pratique et au plus près des besoins de chacun.

Dispositif d'évaluation et de certification

Évaluation formative : une évaluation tout au long de la formation permet au stagiaire de voir ce qu'il a acquis et ce qui lui reste à acquérir.

Certification : en fin de parcours de formation, des évaluations certificatives sont organisées devant un jury. Des mises en situation professionnelle sont organisées sur les trois blocs de compétences accompagnée à chaque fois, d'un entretien oral.

Modalités d'admission

Pas de prérequis

Une demi-journée de positionnement est organisée au préalable afin de confirmer le projet professionnel et pour faire connaissance :

- Un temps d'échange en collectif (organisation de la formation et du stage)
- 15 minutes d'échange avec un formateur pour apprécier la motivation du candidat
- QCM pour appréhender les compétences déjà acquises, les intérêts, l'ouverture et les modes de communication du candidat

Poursuite de parcours et débouchés

Cette formation peut être considérée comme un tremplin d'accès à d'autres formations telles que surveillant de nuit ou maîtresse de maison, accompagnant éducatif et social (AES), moniteur d'atelier (MA) ou autre. Les passerelles ne sont pas envisagées, toutefois des allègements peuvent être imaginés selon les parcours. Cette formation étant nouvellement créée, aucun taux de réussite ou d'insertion professionnelle à communiquer à ce jour.

Public

Toute personne souhaitant se qualifier pour exercer le métier d'agent de service médico-social dans des établissements et services médico sociaux (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants, adultes en situation de grande exclusion, etc.) :

- Demandeur d'emploi
 - En situation d'emploi : contrat de professionnalisation, plan de formation, CPF de transition professionnelle, contrat d'apprentissage pour les personnes jusqu'à 30 ans
 - Contrat de sécurisation professionnelle pour les personnes en reclassement professionnel.
- D'autres financements sont possibles en fonction des droits acquis par chaque candidat.

Agent de service médico-social

MAJ : 13/03/2023

Prochaine session

Du 8 mars au 1er juin 2023

Formation éligible au CPF



Contact

Informations formation

Vincent CHAUVOT
vchauvot@irtess.fr - Tel. 03 80 72 64 67

Accessibilité aux PSH

Retrouvez toutes les infos sur la démarche de l'IRTESS en matière d'accessibilité sur [notre site](#).

Référent handicap

Anne PONCHON
aponchon@irtess.fr - Tél. 03 80 72 64 39

Durée

189 h de formation
245 h de stage ou d'activité professionnelle

Tarifs

Tarifs applicables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026
2420 €

Lieux de formation

Dijon

IRTESS

2 rue professeur Marion
21000 Dijon

Lycée des Arcades (plateau technique)

13 rue du Vieux Moulin
21000 Dijon

Nos atouts

L'IRTESS mobilise son réseau pour assurer un cursus de stage en fonction de vos besoins. Le référent de groupe accompagne cette démarche.

Les activités pédagogiques en situation de travail sont réalisées sur un plateau technique.